

4 AOÛT 2008



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 4 août 2008 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN-MARC MALTAIS

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE**

ONIL COUTURE

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Messieurs les conseillers **ALAIN CHÉNIER** et **SERGE DION** étaient absents de leur siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière adjointe, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-08-412 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 4 août 2008

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2008-08-413 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 7 juillet 2008

4 AOÛT 2008

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2008-08-414 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de juillet 2008
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de juillet 2008
- 2008-08-415 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 8 juillet 2008

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2008-08-416 4.1 Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- A.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer à même une partie des zones R01-149, R01-163 et H01-148, la zone R01-171 (rue de Bagot)
- 2008-08-417 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-49-2008 intitulé : règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer à même une partie des zones R01-149, R01-163 et H01-148, la zone R01-171 (rue de Bagot)
- 2008-08-418 5.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 876-49-2008 intitulé : règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer à même une partie des zones R01-149, R01-163 et H01-148, la zone R01-171 (rue de Bagot)
- A.M. 5.4 Avis de motion de la présentation d'un règlement concernant la division de la municipalité en six districts électoraux et abrogeant le règlement numéro 881-2004
- 2008-08-419 5.5 Dispense de lecture lors de l'adoption du projet de règlement et du règlement numéro 950-2008 intitulé règlement concernant la division de la municipalité en six districts électoraux et abrogeant le règlement numéro 881-2004
- 2008-08-420 5.6 Adoption du projet de règlement numéro 950-2008 intitulé règlement concernant la division de la municipalité en six districts électoraux et abrogeant le règlement numéro 881-2004

6. RÈGLEMENTS

4 AOÛT 2008

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

2008-08-421 7.1.1 Achats financés par le fonds de roulement – exercice financier 2008

2008-08-422 7.1.2 Mandat de vérification pour l'exercice financier 2008

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

7.3 **URBANISME**

2008-08-423 7.3.1 Demande de dérogation mineure afin de réduire de 6 à 4,40 mètres la marge latérale minimale applicable à un bâtiment principal et d'augmenter de 1,20 à 3,50 mètres l'empiètement maximum d'un balcon situé à plus de 1,80 mètres au-dessus du niveau du sol (lot 3 474 116, rue de Bagot)

2008-08-424 7.3.2 Enlever le caractère de rue et fermer à titre de chemin public le lot 4 045 904, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une partie du chemin de Gaspé

2008-08-425 7.3.3 Échange de terrain et acquisition d'une servitude pour un égout pluvial avec monsieur Jean-Claude Normandin, chemin de Gaspé

2008-08-426 7.3.4 Enlever le caractère de rue et fermer à titre de chemin public les lots 4 203 914, 4 203 915 et 4 203 917, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une partie de la rue des Lilas

7.4 **ASSAINISSEMENT DES EAUX**

7.5 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

2008-08-427 7.5.1 Aménagement et réfection de terrains de soccer

2008-08-428 7.5.2 Congrès de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec

7.6 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.7 **DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

2008-08-429 7.7.1 Caution SACS

2008-08-430 7.7.2 Nomination de 2 administrateurs à la SODEB

4 AOÛT 2008

- 2008-08-431 7.7.3 Transfert budgétaire à la SODEB
- 2008-08-432 7.7.4 Subvention à la Fédération équestre du Québec
- 2008-08-433 7.7.5 Offre de services de consultations générales pour la firme d'avocats Paradis Lemieux Francis

8. DIVERS

- 2008-08-434 8.1 Appui à la Croix-Rouge canadienne pour son initiative visant à redéfinir le rôle de la CRC comme étant un organisme « auxiliaire aux pouvoirs publics »

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2008-08-435 9.1 Lettres d'entente entre la Ville de Bromont et le syndicat des employés municipaux concernant deux reclassifications de postes et un congé sans solde à temps partiel
- N.M. 9.2 Dépôt de la liste des embauches des surnuméraires

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N.M. 10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 9 juillet 2008
- N.M. 10.2 Dépôt de la lettre annonçant une aide financière pour le projet intitulé Développement des collections
- N.M. 10.3 Dépôt de la pétition de parents d'enfants participant au camp de jour de la Ville de Bromont
- N.M. 10.4 Dépôt du jugement location à court terme
- N.M. 10.5 Dépôt d'une lettre du 28 juillet 2008 concernant le 400 chemin Racine

11. VARIA

- 2008-08-436 11.1 Achat d'équipements et mise à jour des installations du Pro Shop de l'aréna
- 2008-08-437 11.2 Félicitations aux organisateurs de l'International de Bromont
- 2008-08-438 11.3 Félicitations aux organisateurs de la triple Coupe du monde de vélo 2008
- 2008-08-439 11.4 Tournoi de tennis double mixte à Bromont le 23 août 2008

4 AOÛT 2008

N.M.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2008-08-440

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

LA GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

MARIE-JÉRÔME HANOUL

2008-08-412

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOÛT 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 4 août 2008 avec les modifications suivantes :

Les sujets suivants sont ajoutés à l'item VARIA :

- 11.1 Achat d'équipements et mise à jour des installations du Pro Shop de l'aréna ;
- 11.2 Félicitations aux organisateurs de l'International de Bromont ;
- 11.3 Félicitations aux organisateurs de la triple Coupe du monde de vélo 2008 ;
- 11.4 Tournoi de tennis double mixte à Bromont le 23 août 2008.

ADOPTÉ

4 AOÛT 2008

2008-08-413

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 7 JUILLET 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 7 juillet 2008.

ADOPTÉ

2008-08-414

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
JUILLET 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de juillet 2008 au montant de **DEUX MILLIONS QUATRE CENT VINGT MILLE NEUF CENT TREIZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT CENTS (2 420 913,98 \$)** à payer par le fonds d'administration.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE JUILLET 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de juillet 2008. Le montant des permis émis durant le mois de juin 2008 se chiffre à **CINQ MILLIONS SIX CENT TRENTE-SEPT MILLE NEUF CENTS DOLLARS (5 637 900 \$)**.

4 AOÛT 2008

2008-08-415

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8
JUILLET 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 8 juillet 2008.

ADOPTÉ

2008-08-416

**CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION
CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE les comités permanents et groupes de travail du conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) se réuniront à Jasper (Alberta) du 3 septembre au 6 septembre 2008;

ATTENDU QUE la mairesse Madame Pauline Quinlan a été élue au conseil national d'administration de la FCM;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse Madame Pauline Quinlan à assister au conseil national d'administration de la FCM qui se tiendra à Jasper (Alberta) du 3 septembre au 6 septembre 2008.

D'autoriser le trésorier à payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de la mairesse audit conseil national d'administration, pour un montant n'excédant pas **TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$)**.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

ADOPTÉ

4 AOÛT 2008

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL
QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER À MÊME UNE PARTIE DES ZONES
R01-149, R01-163 ET H01-148, LA ZONE R01-171 (RUE DE BAGOT)**

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer à même une partie des zones R01-149, R01-163 et H01-148, la zone R01-171 (rue de Bagot).

2008-08-417

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-49-2008
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER À
MÊME UNE PARTIE DES ZONES R01-149, R01-163 ET H01-148, LA
ZONE R01-171 (RUE DE BAGOT)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-49-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER À MÊME UNE PARTIE DES ZONES R01-149, R01-163 ET H01-148, LA ZONE R01-171 (RUE DE BAGOT).

ADOPTÉ

4 AOÛT 2008

2008-08-418

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-49-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER À MÊME UNE PARTIE DES ZONES R01-149, R01-163 ET H01-148, LA ZONE R01-171 (RUE DE BAGOT)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-08-417 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-49-2008 ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-49-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER À MÊME UNE PARTIE DES ZONES R01-149, R01-163 ET H01-148, LA ZONE R01-171 (RUE DE BAGOT).

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX
DISTRICTS ÉLECTORAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 881-2004**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement concernant la division de la municipalité en six districts électoraux et abrogeant le règlement numéro 881-2004.

4 AOÛT 2008

2008-08-419

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 950-2008 INTITULÉ :
RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ
EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX ET ABROGEANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 881-2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du projet de règlement et du règlement numéro 950-2008 intitulé : RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 881-2004.

ADOPTÉ

2008-08-420

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 950-2008
INTITULÉ RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA
MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX ET ABROGEANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 881-2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-08-419 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du projet de règlement et du règlement numéro 950-2008 ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 AOÛT 2008

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le projet de règlement numéro 950-2008 intitulé : RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 881-2004.

ADOPTÉ

2008-08-421

ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2008

ATTENDU la résolution numéro 2008-01-016;

ATTENDU le financement par le fonds de roulement et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants;

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Sécurité publique	Éclairage stat. & fourrière	5 000,00 \$	4 741,11 \$	(258,89) \$	
Sécurité publique	Rachat loc. Cherokee 2005	32 500,00 \$	32 556,06 \$	56,06 \$	
Sécurité publique	Remorque radar	24 000,00 \$	10 979,52 \$	(13 020,48) \$	(13 223,31) \$
Incendies	Pinces de désincarcérations	12 000,00 \$	10 609,51 \$	(1 390,49) \$	(1 390,49) \$
SLCVC-T	Défibrilateur	5 000,00 \$	3 139,16 \$	(1 860,84) \$	
SLCVC-T	Éclairage de scène	13 000,00 \$	13 005,43 \$	5,43 \$	
SLCVC-T	Tables & chariots	7 600,00 \$	5 184,47 \$	(2 415,53) \$	
SLCVC-T	Rideaux de scène	- \$	1 500,00 \$	1 500,00 \$	(2 770,94) \$
Travaux publics	Génératrice	4 000,00 \$	3 937,19 \$	(62,81) \$	(62,81) \$
					<u>(17 447,55) \$</u>

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à emprunter la somme de **MILLE CINQ CENT SOIXANTE-ET-UN DOLLARS ET QUARANTE-NEUF CENTS (1 561,49 \$)** au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

D'annuler le financement par le fonds de roulement pour un montant de **DIX-NEUF MILLE NEUF DOLLARS ET QUATRE CENTS (19 009,04 \$)**.

ADOPTÉ

4 AOÛT 2008

2008-08-422

MANDAT DE VÉRIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit nommer un vérificateur externe ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a sollicité deux (2) firmes comptables à présenter une offre de services;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des offres de services reçues, ceux-ci répondent aux exigences qualitatives de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE l'offre de services déposée par la firme Samson Bélair Deloitte & Touche est la plus avantageuse pour la Ville de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter l'offre de services de la firme Samson Bélair Deloitte & Touche pour la vérification du rapport financier et du taux global de taxation pour l'exercice financier 2008 pour des honoraires de **DIX-NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS (19 700 \$)**, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

2008-08-423

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RÉDUIRE DE 6 À 4,40 MÈTRES LA MARGE LATÉRALE MINIMALE APPLICABLE À UN BÂTIMENT PRINCIPAL ET D'AUGMENTER DE 1,20 À 3,50 MÈTRES L'EMPIÈTEMENT MAXIMUM D'UN BALCON SITUÉ À PLUS DE 1,80 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DU SOL (LOT 3 474 116, RUE DE BAGOT)

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder la demande de dérogation mineure afin de réduire de 6 à 4,40 mètres la marge latérale minimale applicable à un bâtiment principal et d'augmenter de 1,20 à 3,50 mètres l'empiètement maximum d'un balcon situé à plus de 1,80 mètres au-dessus du niveau du sol (lot 3 474 116, rue de Bagot).

ADOPTÉ

4 AOÛT 2008

2008-08-424

**ENLEVER LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMER À TITRE DE
CHEMIN PUBLIC LE LOT 4 045 904, CADASTRE OFFICIEL DU
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME,
REPRÉSENTANT UNE PARTIE DU CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et Monsieur Jean-Claude Normandin;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2005-09-462;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Ville de Bromont s'est engagée à céder le lot 4 045 904, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, faisant partie de l'emprise du chemin de Gaspé, à Monsieur Jean-Claude Normandin;

ATTENDU QU'avant que Ville de Bromont cède ce lot, elle doit lui retirer le caractère de rue et le fermer à titre de chemin public;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE retirer le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public le lot 4 045 904, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant une superficie de deux cent trente-trois mètres carrés et sept dixièmes (233,7 m²), représentant une partie du chemin de Gaspé, le tout tel que montré au plan de remplacement préparé par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1386, dossier F629.

ADOPTÉ

2008-08-425

**ÉCHANGE DE TERRAIN ET ACQUISITION D'UNE SERVITUDE
POUR UN ÉGOUT PLUVIAL AVEC MONSIEUR JEAN-CLAUDE
NORMANDIN, CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et Monsieur Jean-Claude Normandin;

4 AOÛT 2008

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2005-09-462;

ATTENDU QUE suivant la signature de la convention, des travaux de réfection du chemin de Gaspé furent entrepris et un réaménagement de l'intersection des chemins de Magog et de Gaspé a été réalisé;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Ville de Bromont s'est engagée à céder le lot 4 045 904, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, faisant partie de l'emprise du chemin de Gaspé, à Monsieur Jean-Claude Normandin;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Monsieur Jean-Claude Normandin s'est engagé à céder les lots 4 045 903 et 4 045 906, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à Ville de Bromont;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Monsieur Jean-Claude Normandin s'est engagé à céder une servitude pour un égout pluvial, à Ville de Bromont, touchant le lot 4 045 902, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte d'échange/servitude rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont cède à Monsieur Jean-Claude Normandin le lot 4 045 904, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant une superficie de deux cent trente-trois mètres carrés et sept dixièmes (233,7 m²), montré au plan de remplacement préparé par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1386, dossier F629.

QUE Ville de Bromont acquière de Monsieur Jean-Claude Normandin les lots 4 045 903 et 4 045 906, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant des superficies respectives de mille quatre-vingts mètres carrés et six dixièmes (1 080,6 m²) et soixante-quatorze mètres carrés et trois dixièmes (74,3 m²), montrés au plan de remplacement préparé par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1386, dossier F629.

QUE Ville de Bromont acquière de Monsieur Jean-Claude Normandin une servitude relativement à une conduite d'égout pluvial et à un fossé, touchant une partie du lot 4 045 902, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant une superficie de deux cent trente-sept mètres carrés et un dixième (237,1 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1400, dossier F629.

D'accepter le projet d'acte d'échange/servitude soumis par Me Joanne Désourdy, notaire.

4 AOÛT 2008

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'échange/servitude soumis.

ADOPTÉ

2008-08-426

**ENLEVER LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMER À TITRE DE
CHEMIN PUBLIC LES LOTS 4 203 914, 4 203 915 ET 4 203 917,
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE
DE BROME, REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA RUE DES LILAS**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a convenu par protocole d'entente différentes modalités visant le prolongement de la rue des Lilas et ce, pour mener à terme la construction de trois (3) lots dont deux (2) sont maintenant construits;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de la résolution portant le numéro 2007-09-509;

ATTENDU QUE suivant les termes du protocole d'entente, Ville de Bromont s'est engagée à céder les lots 4 203 914, 4 203 915 et 4 203 917, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, faisant partie de l'emprise de la rue des Lilas, à Les Constructions Brome-Missisquoi inc.;

ATTENDU QU'avant que Ville de Bromont cède ces lots, elle doit leur retirer le caractère de rue et les fermer à titre de chemin public;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE retirer le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public les lots 4 203 914, 4 203 915 et 4 203 917, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant respectivement des superficies de cinquante-quatre mètres carrés et un dixième (54,1 m²), quarante-huit mètres carrés et sept dixièmes (48,7 m²) et cinq cent quatre-vingt-six mètres carrés et neuf dixièmes (586,9 m²), représentant une partie de la rue des Lilas, le tout tel que montré au plan annexé aux présentes.

ADOPTÉ

4 AOÛT 2008

2008-08-427

AMÉNAGEMENT ET RÉFECTION DE TERRAINS DE SOCCER

ATTENDU QU'une somme d'argent provenant du règlement 948-2008 a déjà été octroyée par le Conseil pour l'aménagement de terrains de soccer à Bromont;

ATTENDU l'essor considérable de ce sport (330 joueurs en 2007 et 400 en 2008);

ATTENDU la nécessité d'aménager des terrains supplémentaires;

ATTENDU QU'une évaluation des travaux a été effectuée pour connaître les coûts afin de finaliser notre parc de terrains de soccer ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une dépense supplémentaire de **QUATRE VINGT SEPT MILLE SIX CENTS DOLLARS (87 600 \$)** pour permettre l'aménagement des nouveaux terrains et la réfection des anciens terrains de soccer.

D'approprier ce montant à même les surplus accumulés.

ADOPTÉ

2008-08-428

**CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE
ET D'ÉCOLOGIE DU QUÉBEC**

ATTENDU QU'il est important que le Club horticole de Bromont demeure au fait des dernières nouvelles et innovations en matière d'horticulture;

ATTENDU QUE la présence de un ou deux membres du Club horticole de Bromont au Congrès de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec s'inscrit dans un contexte d'apprentissage et de familiarisation du milieu horticole pouvant être bénéfique pour l'ensemble du Club;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

4 AOÛT 2008

DE défrayer une partie des frais inhérents à ce Congrès à un ou deux membres du Club horticole de Bromont pour une somme n'excédant pas **CINQ CENTS DOLLARS (500\$)** sur présentation de factures, pour le Congrès de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec.

ADOPTÉ

2008-08-429

CAUTION SACS

ATTENDU QUE la SACS procède à des améliorations sur le terrain de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE la SACS maintient le remboursement de son emprunt de façon régulière;

ATTENDU QUE la SACS a procédé à de nouveaux travaux de drainage permettant ainsi la production de nouvelles activités;

ATTENDU QUE la SACS demande que la ville renouvelle son cautionnement à la hauteur de 50 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la caution demandée à la hauteur de **CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$)** et d'autoriser le directeur des finances à signer tous les documents requis à cette fin.

ADOPTÉ

2008-08-430

NOMINATION DE 2 ADMINISTRATEURS À LA SODEB

ATTENDU QUE les règlements de la Société de Développement économique de Bromont (SODEB) stipulent que le conseil d'administration doit se composer d'au moins sept (7) administrateurs;

4 AOÛT 2008

ATTENDU QUE l'apport de la participation de citoyens corporatifs bromontois oeuvrant dans les créneaux en énergies ciblés est important;

ATTENDU QUE le réseautage et le maillage entre les entreprises, les centres d'enseignement, le milieu des affaires et des investisseurs et la municipalité est un gage de succès;

ATTENDU QUE deux (2) citoyens de Bromont ont signifié leur intérêt à joindre le conseil d'administration de la SODEB;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE recommander la nomination de Monsieur Jean-Luc Breton et de Monsieur Alain Brunelle à titre d'administrateurs de la SODEB, lors de l'Assemblée générale annuelle de la SODEB.

ADOPTÉ

2008-08-431

TRANSFERT BUDGÉTAIRE À LA SODEB

ATTENDU QUE la SODEB doit rembourser les montants des loyers pour les années 2007 et 2008;

ATTENDU QUE la SODEB doit acquitter les honoraires professionnels relativement au dossier du Centre de Recherche Miqro Innovation;

ATTENDU QUE des dépenses sont engagées pour la mise à niveau du volet carrière du site Internet du Technoparc Bromont, pour la préparation de la foire commerciale à Hong Kong, pour la mise en place de l'incubateur industriel, en plus des dépenses courantes;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser un transfert partiel à la SODEB à même le budget *Industries et Commerces* pour un montant de **TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000\$)**.

ADOPTÉ

4 AOÛT 2008

2008-08-432

SUBVENTION À LA FÉDÉRATION ÉQUESTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles;

ATTENDU QUE la Fédération équestre du Québec tiendra au Parc équestre de Bromont du 12 au 14 septembre, la 13^e finale des Jeux équestres du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une subvention de **DEUX MILLE DOLLARS (2 000 \$)** incluant toutes les taxes applicables, à la Fédération équestre du Québec pour la tenue des Jeux équestres du Québec à Bromont du 12 au 14 septembre 2008.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

ADOPTÉ

2008-08-433

**OFFRE DE SERVICES DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES POUR LA
FIRME D'AVOCATS PARADIS LEMIEUX FRANCIS**

ATTENDU QUE la firme d'avocats PARADIS LEMIEUX FRANCIS s.e.n.c. offre à la Ville de Bromont un service de consultations générales (retainer) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à verser la somme de **CINQ CENT DOLLARS (500 \$)**, plus les taxes applicables, à l'ordre de la firme d'avocats PARADIS LEMIEUX FRANCIS s.e.n.c., afin de bénéficier du service de consultations générales, du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009.

ADOPTÉ

4 AOÛT 2008

2008-08-434

**APPUI À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR SON INITIATIVE
VISANT À REDÉFINIR LE RÔLE DE LA CRC COMME ÉTANT UN
ORGANISME « AUXILIAIRE AUX POUVOIRS PUBLICS »**

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne célèbre le 100e anniversaire de sa constitution en organisation nationale de secours humanitaire bénévole et sans but lucratif en vertu de la *Loi constituant en corporation la Canadian Red Cross Society de 1909*;

ATTENDU QU'en vertu du droit national et international la Croix-Rouge canadienne et les autres Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont « auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire »;

ATTENDU QU'en vertu de son mandat, la Croix-Rouge canadienne doit « En temps de paix ou de guerre œuvrer à l'amélioration des conditions sanitaires, à la prévention des maladies et à l'atténuation de la souffrance dans le monde »;

ATTENDU QUE des millions de Canadiens et de bénéficiaires à l'étranger ont reçu l'aide de la Croix-Rouge canadienne depuis un siècle, par l'entremise de programmes d'aide en cas de sinistres, de préparation aux urgences, d'aide internationale, d'assistance et de développement, de santé, de prévention des traumatismes ainsi que de promotion du droit international humanitaire et des valeurs humanitaires;

ATTENDU QUE le Projet sur le rôle d'auxiliaire de la Croix-Rouge canadienne vise à revitaliser les relations entre les pouvoirs publics aux échelons fédéral, provincial, territorial et municipal en vue de répondre plus adéquatement aux besoins de l'humanité;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil de la Ville de Bromont accorde son appui au Projet sur le rôle d'auxiliaire et plus particulièrement au renouvellement du cadre de collaboration entre les pouvoirs publics et la Croix-Rouge canadienne en vue de mieux relever les défis humanitaires du XXIe siècle en :

- a) travaillant au renforcement des statuts et des rôles de la Croix-Rouge canadienne à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire;
- b) en révisant les mesures, les arrangements et les instruments en place qui soutiennent cette relation.

ADOPTÉ

4 AOÛT 2008

2008-08-435

**LETTRES D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX CONCERNANT DEUX
RECLASSIFICATIONS DE POSTES ET UN CONGÉ SANS SOLDE À
TEMPS PARTIEL**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance desdites lettres d'entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et la directrice des ressources humaines, Marie-Jérôme Hanoul, à signer lesdites lettres d'entente.

D'adopter les deux (2) nouvelles descriptions de tâches telles que déposées.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DES SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches des surnuméraires.

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 9 JUILLET 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 9 juillet 2008.

4 AOÛT 2008

N.M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE ANNONÇANT UNE AIDE FINANCIÈRE
POUR LE PROJET INTITULÉ DÉVELOPPEMENT DES
COLLECTIONS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre annonçant une aide financière pour le projet intitulé Développement des collections.

N.M.

**DÉPÔT DE LA PÉTITION DE PARENTS D'ENFANTS PARTICIPANT
AU CAMP DE JOUR DE LA VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite pétition de parents d'enfants participant au camp de jour de la Ville de Bromont.

N.M.

DÉPÔT DU JUGEMENT LOCATION À COURT TERME

Les membres du Conseil ont pris connaissance du jugement relatif à la location à court terme.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DU 28 JUILLET 2008 CONCERNANT LE 400
CHEMIN RACINE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre du 28 juillet 2008 concernant le 400 chemin Racine.

4 AOÛT 2008

2008-08-436

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET MISE À JOUR DES INSTALLATIONS
DU PRO SHOP DE L'ARÉNA**

ATTENDU QUE le local du Pro Shop de l'aréna doit connaître une réfection importante ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'y investir une somme n'excédant pas 25 000 \$ pour l'achat d'équipements et la mise à jour des installations ;

ATTENDU QUE le Service des loisirs recommande cette dépense ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une somme n'excédant pas **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$)**, à même le surplus accumulé, afin de procéder dans les meilleurs délais à la réfection du local réservé au Pro Shop de l'aréna.

DE mandater le directeur du SLCVC-T à réaliser ce travail et à l'autoriser à signer dans les limites de ses pouvoirs tout document pertinent à la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉ

2008-08-437

**FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DE L'INTERNATIONAL
DE BROMONT**

ATTENDU QUE l'International de Bromont s'est déroulé du 16 au 20 juillet et du 23 au 27 juillet 2008 à Bromont ;

ATTENDU QUE cet événement a été, encore une année, un franc succès ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE féliciter tous les organisateurs de l'International de Bromont, tenu du 16 au 20 juillet et du 23 au 27 juillet 2008, pour leur excellent travail et le succès de l'événement.

ADOPTÉ

4 AOÛT 2008

2008-08-438

FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DE LA TRIPLE COUPE DU MONDE DE VÉLO 2008

ATTENDU QUE la triple Coupe du monde de vélo 2008 s'est déroulé du 1^{er} au 3 août 2008 à Bromont ;

ATTENDU QUE cet événement a été un franc succès ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE féliciter tous les organisateurs de la triple Coupe du monde de vélo 2008, tenue du 1^{er} au 3 août 2008, pour leur excellent travail et le succès de l'événement.

ADOPTÉ

2008-08-439

TOURNOI DE TENNIS DOUBLE MIXTE À BROMONT LE 23 AOÛT 2008

ATTENDU QU'une demande a été déposée par un regroupement de citoyens pour la tenue d'un tournoi de tennis utilisant l'ensemble des terrains de tennis municipal ;

ATTENDU QUE la tenue de cet événement privera la population de l'utilisation des terrains de tennis entre 8h00 et 17h30 lors d'une journée ;

ATTENDU QUE la population devra être avisée d'une interruption de services ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient l'organisation d'activités favorisant les saines habitudes de vie ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient les événements ponctuels se déroulant sur son territoire ;

ATTENDU QUE le regroupement s'engage à respecter les règlements et politiques de la Ville ainsi que les lois fédérale et provinciale ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 AOÛT 2008

D'autoriser la tenue du tournoi East Side Mario's open sur les quatre (4) terrains de tennis municipal, le samedi 23 août 2008 de 8h00 à 17h30.

D'autoriser le SLCVC-T à fournir les services requis par le regroupement.

D'autoriser l'installation d'une banderole de 2'X 6' identifiant le commanditaire East Side Mario's.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Marie-Ève Lagacé annonce aux membres du Conseil qu'il devrait y avoir une conférence de presse bientôt pour annoncer les subventions remises aux garderies par le gouvernement et que semble-t-il Bromont devrait avoir de très bonnes nouvelles dans ce dossier.

- Madame Marie-Claude Harvey demande s'il est possible d'obtenir la réponse écrite de la Ville de Bromont relativement à la pétition des parents d'enfants participant au camp de jour.

- Monsieur Jacques La pensée s'interroge à savoir s'il y a déjà des plans de déposés par le promoteur du secteur de la sortie 78 de l'autoroute 10 justifiant le deuxième carrefour giratoire.

- Monsieur Marcel Aubin questionne le Conseil afin d'avoir des éclaircissements sur le nouveau projet de règlement situé sur la rue de Bagot et désire connaître les modifications effectuées au zonage actuel.

- Monsieur Jean-Nicolas Harel voudrait féliciter l'équipe de travail de Madame Marie-Ève Lagacé relativement à leurs efforts dans le dossier des garderies. Il mentionne également au Conseil qu'il y a des gens qui ont fait exploser un pétard à l'intérieur d'une ancienne grange, maintenant résidentielle, sur la rue Shefford et que le système d'alarme de feu a sonné pendant 3 heures la fin de semaine dernière.

- Monsieur Marcel Bundock désire savoir s'il y a une date prévue pour la fin des travaux du projet situé à côté de la garderie sur le boulevard de Bromont, puisqu'il ne se passe plus rien. De plus, il souligne qu'il y a encore une bâtisse de pas terminée dans les Versants de Bromont.

4 AOÛT 2008

2008-08-440

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE